

Adapter ses contrats d'assurances aux risques encourus et gérer les sinistres associés

Code  
**12898**

Durée  
**2 jours / 14 heures**

Tarif Inter\*  
**1 880 € HT**

\*Repas inclus (en présentiel)

## PUBLIC

Directeurs juridiques – Responsables juridiques – Juristes – Risk managers – Avocats – Responsables des services administratifs, financiers ou assurances

## PRÉ-REQUIS

Être impliqué(e) dans le cadre de ses fonctions, dans la gestion des sinistres et/ou des contrats d'assurance

## NIVEAU D'EXPERTISE

Perfectionnement

## MOYENS PÉDAGOGIQUES

- Dispositif de formation structuré autour du transfert des compétences
- Acquisition des compétences opérationnelles par la pratique et l'expérimentation
- Apprentissage collaboratif lors des moments synchrones
- Parcours d'apprentissage en plusieurs temps pour permettre engagement, apprentissage et transfert
- Formation favorisant l'engagement du participant pour un meilleur ancrage des enseignements

## SATISFACTION ET EVALUATION

- L'évaluation des compétences sera réalisée tout au long de la formation par le participant lui-même (auto-évaluation) et/ou le formateur selon les modalités de la formation.
- Evaluation de l'action de formation en ligne sur votre espace participant :
  - ▶ A chaud, dès la fin de la formation, pour mesurer votre satisfaction et votre perception de l'évolution de vos compétences par rapport aux objectifs de la formation. Avec votre accord, votre note globale et vos verbatims seront publiés sur notre site au travers d'avis Vérifiés, solution Certifiée NF Service
  - ▶ A froid, 60 jours après la

## Objectifs pédagogiques

- Évaluer les risques à transférer selon la situation de l'entreprise
- Sécuriser la négociation et la souscription d'un contrat d'assurance
- Gérer un sinistre, de sa déclaration à sa résolution

## Programme de la formation

### Engagement

Vous vous engagez dans votre formation. Connectez-vous sur votre espace participant et complétez votre questionnaire préparatoire. Votre formateur recevra vos objectifs de progrès. Auto-évaluez vos compétences pour suivre vos progrès à l'issue de votre formation.

### Évaluer les risques à transférer selon la situation de l'entreprise

#### Délimiter les risques assurables et les garanties associées

- Les risques assurables
- Les types de garanties
  - ▶ Obligatoires : responsabilité civile, véhicules
  - ▶ Recommandées : dommages aux biens, pertes d'exploitation, risques informatiques, impayés
  - ▶ Particulières au regard de l'activité : risque environnemental, prospection et risque exportateur, garantie décennale
- Exercice pratique : analyse du taux de sinistralité d'une entreprise

#### Intégrer les règles liées à la gestion des risques

- Les exclusions légales et conventionnelles
- La politique de transfert de risques

#### Distinguer l'assurance responsabilité civile de l'assurance dommages

- L'assurance responsabilité civile : exploitation, après travaux, après livraison, professionnelle

formation pour valider le transfert de vos acquis en situation de travail

- Suivi des présences et remise d'une attestation individuelle de formation ou d'un certificat de réalisation

### ACCOMPAGNEMENT FORMATION À DISTANCE

En cas de nécessité, une assistance technique et pédagogique est joignable entre 8h30 et 18h (jours ouvrés):

- par téléphone : 01 83 10 10 10
- par mail : [care-formation@lefebvre-dalloz.fr](mailto:care-formation@lefebvre-dalloz.fr)

Une réponse immédiate est apportée ; si besoin, le demandeur est mis en relation avec un expert dans un délai maximum de 48h.

- L'assurance dommages matériels et immatériels
  - ▶ Dommages matériels : incendie, dégât des eaux, catastrophe naturelle, vol, etc.
  - ▶ Dommages immatériels : perte d'exploitation, perte de la valeur du fonds, perte d'usage des locaux, cyber-risques, etc.
- Etude de cas : les assurances de l'occupant des locaux vis-à-vis des tiers

## Sécuriser la négociation et la souscription d'un contrat d'assurance

### Encadrer la phase précontractuelle

- Le rôle des intermédiaires en assurance
- L'obligation d'information et de conseil de l'assureur
- La négociation des clauses essentielles du contrat

### Définir le contenu du contrat

- La déclaration des risques
- Le calcul de la prime : principes de tarification
- L'étendue de la garantie : plafonds et franchises
- La durée de la garantie
- Les déchéances de garantie

### Gérer les suites ou la fin du contrat

- La tacite reconduction aux mêmes conditions
- Les modifications de conditions en cours de contrat et la renégociation
- La résiliation du contrat
- Réassurance et co-assurance : cas des grands risques
- Focus : la subrogation de l'assureur et le principe forfaitaire et indemnitaire

## Gérer un sinistre, de sa déclaration à sa résolution

### Réagir face à la survenance d'un sinistre

- Les mesures conservatoires face au risque d'aggravation du sinistre
- La déclaration de sinistres : formalisme, délais et prescriptions
- Focus : les conséquences d'une déclaration inexacte

### Mener l'instruction du sinistre

- Les obligations réciproques de l'assuré et de l'assureur
- La collecte des preuves
- L'évaluation des dommages
- Le recours à l'expertise
- Suivi d'un dossier sinistre : échéancier et tableau de bord

### Procéder à l'indemnisation d'un sinistre

- Règles applicables : avance de fonds, délais, franchises, subrogation légale et conventionnelle



- Effets sur la sinistralité : calcul de la prime, risque de résiliation pour sinistre

## Envisager les recours contentieux possibles

- Délais pour agir
- Juridictions compétentes
- Solutions alternatives

## Transfert

Votre parcours de formation se poursuit dans votre espace participant. Connectez-vous pour accéder aux ressources, auto-évaluer vos compétences acquises pendant votre formation et faciliter la mise en œuvre de vos engagements dans votre contexte professionnel.

## A noter

... —————

En amont et en aval de la formation, le positionnement pédagogique sera effectué à l'aide d'un questionnaire d'auto-positionnement.



## Prochaines sessions

### PARIS

- 26-27 Aoû. 2026 – Session Garantie
- 24-25 Sep. 2026 – Session Garantie
- 3-4 Nov. 2026 – Session Garantie
- 14-15 Déc. 2026

### A DISTANCE

- 26-27 Aoû. 2026 – Session Garantie
- 24-25 Sep. 2026 – Session Garantie
- 22-23 Oct. 2026
- 3-4 Nov. 2026 – Session Garantie
- 14-15 Déc. 2026

### AIX-EN-PROVENCE

- 26-27 Aoû. 2026
- 22-23 Oct. 2026
- 3-4 Nov. 2026
- 14-15 Déc. 2026

### BORDEAUX

- 26-27 Aoû. 2026
- 22-23 Oct. 2026
- 3-4 Nov. 2026
- 14-15 Déc. 2026

### CHAMBERY

- 26-27 Aoû. 2026
- 22-23 Oct. 2026
- 3-4 Nov. 2026
- 14-15 Déc. 2026

### GRENOBLE

- 26-27 Aoû. 2026
- 22-23 Oct. 2026
- 3-4 Nov. 2026
- 14-15 Déc. 2026

### LILLE

- 26-27 Aoû. 2026
- 22-23 Oct. 2026
- 3-4 Nov. 2026
- 14-15 Déc. 2026

### LYON

- 26-27 Aoû. 2026
- 22-23 Oct. 2026
- 3-4 Nov. 2026 – Session Garantie
- 14-15 Déc. 2026

### MARSEILLE

- 26-27 Aoû. 2026
- 22-23 Oct. 2026
- 3-4 Nov. 2026
- 14-15 Déc. 2026

### MONTPELLIER

- 26-27 Aoû. 2026
- 22-23 Oct. 2026
- 3-4 Nov. 2026
- 14-15 Déc. 2026

### NANTES

- 26-27 Aoû. 2026
- 22-23 Oct. 2026
- 3-4 Nov. 2026
- 14-15 Déc. 2026

## NICE

- 26-27 Aoû. 2026
- 22-23 Oct. 2026
- 3-4 Nov. 2026
  
- 14-15 Déc. 2026

## NIORT

- 26-27 Aoû. 2026
- 22-23 Oct. 2026
- 3-4 Nov. 2026
  
- 14-15 Déc. 2026

## PAU

- 26-27 Aoû. 2026
- 22-23 Oct. 2026
- 3-4 Nov. 2026
  
- 14-15 Déc. 2026

## RENNES

- 26-27 Aoû. 2026
- 22-23 Oct. 2026
- 3-4 Nov. 2026
- 14-15 Déc. 2026

## ROUEN

- 26-27 Aoû. 2026
- 22-23 Oct. 2026
- 3-4 Nov. 2026
- 14-15 Déc. 2026

## STRASBOURG

- 26-27 Aoû. 2026
- 22-23 Oct. 2026
- 3-4 Nov. 2026
- 14-15 Déc. 2026

## TOULOUSE

- 26-27 Aoû. 2026
- 24-25 Sep. 2026
- 22-23 Oct. 2026
- 3-4 Nov. 2026
- 14-15 Déc. 2026

## TOURS

- 26-27 Aoû. 2026
- 22-23 Oct. 2026
- 3-4 Nov. 2026
- 14-15 Déc. 2026